



## **DECLARATION LIMINAIRE CAPL N°1 du 16/12/16**

Monsieur le Président,

FO DGFIP dénonce, à nouveau aujourd'hui, les suppressions d'emplois à la DGFIP (25% des effectifs ces dix dernières années) qui impactent l'exercice des missions, l'existence même du maillage territorial, les conditions de travail, et ont aussi des conséquences négatives sur les perspectives de mutations des personnels.

Hier, toutes les organisations syndicales représentatives ont boycotté le CTL après un taux de grévistes départemental de 35, 15 % le 15 novembre et un nombre de structures fermées historique !

Le nombre très important d'inspecteurs et d'IDIV ayant fait grève ce jour là devrait d'ailleurs vous interpellier et nous espérons que ce fut le cas. Nous espérons surtout que vous avez correctement analysé ces chiffres et les raisons de leur mobilisation, sans vous focaliser sur un motif qui vous arrangeait et vous dédouanait... Au vu de ce qu'en ont dit Vincent Mazauric, Directeur général adjoint, lors d'une réunion à Strasbourg et notre directeur régional, hier encore, nous n'en sommes malheureusement pas convaincus...

Le mal est profond, le malaise est plus que réel !

Notre avenir et celui de la DGFIP, nous décidons de le défendre et de le rendre possible ! Or, les Lignes directrices de notre administration sont autant de lignes destructrices ouvrant la voie à sa disparition : suppressions de services, dématérialisation forcée et forcenée, suppressions d'emplois et restructurations incessantes. Tout cela sur fond de déréglementation des règles de gestion, dont les inspecteurs sont aussi les victimes.

Dans le cadre de cette CAPL, les élus FO DGFIP 67 réitèrent leurs revendications :

- 2 véritables mouvements par an,
- un délai de séjour d'un an démarrant le jour de la nomination des inspecteurs stagiaires soit le 1er septembre,
- une réforme du statut d'ALD (Agent à la disposition), et ce pour tous les grades, car ce positionnement est précaire pour les collègues et générateur d'instabilité pour les services,
- la création d'un concours A cadastre,
- des suites de CAP nationales avancées pour toutes les catégories A, B et C,
- une affectation la plus fine possible,

avec, en préalable :

- l'arrêt des suppressions d'emplois,
- l'arrêt des restructurations tous azimuts et à marche forcée
- la création de postes à hauteur des besoins des services.